

option Responsable technico-commercial en horticulture ornementale

RNCP2288 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	312
Formacode(s)	34581, 34534
Code(s) ROME	D1209
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LEGTA DE TOULOUSE	19311262000011	Former et organiser l'évaluation
LEGTAH DE ST GERMAIN EN LAYE-CHAMBOURCY	19780004800013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le terme ' technico-commercial ' est utilisé dans un sens générique. Il désigne ici un commercial dont l'activité comporte une dimension technique importante. Le technico-commercial est chargé de mettre en œuvre la politique commerciale de l'entreprise (achat et/ou vente) sur un secteur géographique, un type de marché, un point de vente, un rayon, un secteur.

Le titulaire du certificat de spécialisation option Responsable technico-commercial en horticulture ornementale est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il gère et organise toutes les composantes de son activité : organisation et gestion de son travail et le travail de son équipe, gestion des marchandises des matériels, équipements, locaux, dont il a la responsabilité, des résultats de l'activité conformément à ses objectifs.
- Il établit des relations commerciales avec les clients et fournisseurs et communique dans l'entreprise.
- Il adapte son activité en fonction des évolutions des activités et produits de l'entreprise en assurant une fonction permanente de veille technique, commerciale, réglementaire.
- Il mobilise des connaissances techniques sur les végétaux et met en œuvre des techniques relatives aux produits commercialisés et à leur utilisation : les techniques d'entretien et de conservation des végétaux nécessaires au maintien de leur qualité commerciale.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Participer à l'élaboration de la politique commerciale de l'entreprise d'horticulture ornementale

UCP2 : Utiliser les techniques de négociation et de vente de produits horticoles

UCP3 : Gérer l'activité commerciale de l'entreprise d'horticulture ornementale dans le respect de la réglementation

UCP4 : Mobiliser les connaissances techniques et économiques relatives aux produits horticoles dans le cadre de son activité

Blocs de compétences

RNCP2288BC01 — UCP1 : Participer à l'élaboration de la politique commerciale de l'entreprise d'horticulture ornementale

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- choisir les segments constituant le marché cible
- positionner le produit
- distribuer le produit sur le marché national et à l'extérieur
- constituer un porte feuille de clientèle

RNCP2288BC02 — UCP2 : Utiliser les techniques de négociation et de vente de produits horticoles

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- réaliser une action de prospection à partir du fichier client
- préparer l'entretien de vente et/ou de négociation
- mener un entretien de vente et/ ou de négociation

RNCP2288BC03 — UCP3 : Gérer l'activité commerciale de l'entreprise d'horticulture ornementale dans le respect de la réglementation

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- assurer la gestion matières
- assurer la gestion administrative et financière dans le respect des réglementations
- gérer la force de vente

RNCP2288BC04 — UCP4 : Mobiliser les connaissances techniques et économiques relatives aux produits horticoles dans le cadre de son activité

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- présenter les végétaux d'ornement achetés ou vendus
- garantir la qualité commerciale des végétaux d'ornement achetés et/ou vendus
- assurer la gestion matérielle du point de vente

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :
- Les entreprises de production horticole (pépiniériste, floriculteur), dont le volume de production justifie l'emploi d'un commercial.
- Les entreprises du secteur de la distribution (commerce de gros, grande distribution, magasins spécialisés...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :

Dans le secteur de la distribution spécialisée (jardinerie), l'appellation fréquemment rencontrée est 'vendeur conseil'. Elle correspond au chef de rayon de la grande distribution.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 794 €
Familles professionnelles (FAP)	R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels · tension 2/5 (Faible) R3X80 — Maîtrise des magasins · tension 2/5 (Faible) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	34 072
Jugés difficiles à recruter	29 %
Emplois saisonniers	42 %
Familles professionnelles (FAP)	R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels R3X80 — Maîtrise des magasins R4X92 — Cadres du management des magasins

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 650 €
--------------------------------	---------

Selon la branche	6 500 € – 7 662 €
-------------------------	-------------------

Prise en charge	Branches concernées
7 650 €	Valeur par défaut · 205 branches
7 662 €	CPNE de l'agriculture, CPNE des Métiers de la Transformation des Grains, CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes, CPNEF des activités de production d'eaux embouteillées, boissons rafraîchissantes sans alcool et bières, CPNEFP des industries charcutières
7 536 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 500 €	CPNE Branche Caoutchouc

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
--	------------

Date de dernière délivrance possible	01/01/2025
---	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2288/>